Information de l'Autorité de la statistique publique

15 octobre 2026

Invitée par le directeur général de l'Insee à une intervention précédant son point de presse du 15 octobre, la présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP), instance de régulation de la statistique publique, a rappelé à la presse, la nécessité d'une application stricte, en cette période précédant les échéances électorales de 2027, des règles d'embargo relatives aux publications de la statistique publique.

Ces règles, qui découlent du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, sont la traduction du principe d'égalité de traitement des utilisateurs, qui implique une limitation rigoureuse des accès anticipés aux publications statistiques et l'application stricte des règles de diffusion sous embargo.

L'ASP sera particulièrement attentive à ce strict respect concernant les publications statistiques transmises à la presse sous embargo par les responsables du service statistique public, mais aussi concernant l'éventuelle diffusion d'informations sur le contenu de ces dernières, obtenues le cas échéant de façon indirecte. L'ASP veillera avec la plus grande vigilance au respect de ces règles et serait amenée à réagir à tout manquement quelles qu'en soient l'origine et les modalités.